

Les quartiers prioritaires

Dans le cadre du contrat de ville mis en place pour la période 2015-2020, l'agglomération mancelle comprend cinq quartiers prioritaires, définis par un critère de bas revenus. Ils sont répartis dans les communes d'Allonnes, de Coulaines et du Mans.

Page modifiée le mercredi 27 novembre 2019 • Données Le Mans Métropole



Bellevue-Carnac

Coulaines-Le Mans



Chaoué-Perrières

Allonnes



Épine

Le Mans



Ronceray-Glonnières-Vauguyon

Le Mans



Sablons-Bords-de-l'Huisne

Le Mans